

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère  
Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration  
Bureau de la Vie Démocratique / Elections  
Tél.: 04 76 60 34 10 / 34 69 / 32 93  
Courriel : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Grenoble, le

03 MAI 2018

**ARRÊTÉ N° 38-2018-05-03-016**  
**fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote**  
**dans la commune de REVENTIN-VAUGRIS**

**LE PRÉFET DE L'ISÈRE,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral et notamment les articles L. 17 et R. 40 ;  
VU la circulaire ministérielle NOR/INTA 1317573C du 25 juillet 2013, relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;  
VU la circulaire ministérielle NOR : INTA1637796J du 17 janvier 2017, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;  
CONSIDÉRANT la proposition de la commune de Reventin-Vaugris ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de Reventin-Vaugris sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

**Article 2** - Dans le cas où il serait impossible de déterminer leur attache personnelle avec la circonscription d'un bureau particulier, devront être inscrits sur la liste électorale du premier bureau de vote de la commune concernée, sauf mention contraire :

- les militaires en application de l'article L. 13 - 2° alinéa du code électoral,
- les Français établis hors de France en application de l'article L. 12 du code électoral,
- les personnes ayant la qualité de citoyen français circulant en France sans domicile ni résidence fixe dans les cas prévus par la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969, quand la commune de rattachement est divisée en plusieurs bureaux de vote.

**Article 3** - Les assemblées électorales seront présidées et leurs assesseurs désignés, conformément aux prescriptions des articles R. 42 et suivants du code électoral.

**Article 4** - La Secrétaire Générale de la préfecture de l'Isère, la Sous-Préfète de l'arrondissement de Vienne et le Maire de la commune de Reventin-Vaugris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet

*Pour le Préfet, par délégation  
la Secrétaire Générale*

*Violaine DEMARET*

N° et localisation du bureau de vote	Périmètre du bureau de vote
<p style="text-align: center;"><b>Bureau de vote n°1 :</b> <b>(Bureau centralisateur)</b></p> <p style="text-align: center;">Salle d'Animation Rurale</p>	<p>CHEMIN DE BELLEVUE  CHEMIN DE LA CONCHE  CHEMIN DE L'AUBRESSIN  CHEMIN DE MORAS  CHEMIN DES CHASSEURS  CHEMIN DES CIMES  CHEMIN DES JONCS  CHEMIN DES PETRIERES  CHEMIN DES SOURCES  CHEMIN DU BUVET  CHEMIN DU FEYLET  CHEMIN DU RONDET  CHEMIN FORT MASSOT  Domaine de la Conche  HAUT DE REVENTIN  IMPASSE DE LA CONCHE  IMPASSE DU FORT  LA CONCHE  LA FERME DES JONCS  LOT. LES MURIERS  LOT. PLUMASSE  LOTISSEMENT LA PLAINE  LOT. LA PLAINE  PLACE DE L'EGLISE  ROUTE DES COTES D'AREY  RUE DE LA MAIRIE  RUE DES ECOLES  RUE DES FONTAINES  RUE DU SAULE  RUE MOURET  Z.A. DU CURTIL</p>

**Bureau de vote n°2 :**  
Salle d'Animation Rurale

CHEMIN DE BELLEROCHÉ  
CHEMIN DE CHARBOTELLE  
CHEMIN DE CONCOULE  
CHEMIN DE GERBOLLE  
CHEMIN DE LA BALME  
CHEMIN DE LA CHAPELLE  
CHEMIN DE LA COMBE  
CHEMIN DE LA JACQUETIÈRE  
CHEMIN DE LA JACQUIÈRE  
CHEMIN DE LA POIPE  
CHEMIN DE LA TRAILLE  
CHEMIN DE LIEURAZ  
CHEMIN DE MALACOMBE  
CHEMIN DE MEPEE  
CHEMIN DE MERODE  
CHEMIN DE PEYRENAUD  
CHEMIN DE POMMIARD  
CHEMIN DE RAVINET  
CHEMIN DE RIVIÈRE  
CHEMIN DE ROISSON  
CHEMIN DES ACCACIAS  
CHEMIN DES BLENIERES  
CHEMIN DES CERISIERS  
CHEMIN DES CHENES  
CHEMIN DES CROSES  
CHEMIN DU LIEVRE  
CHEMIN DU MAS  
CHEMIN DU MOULIN  
CHEMIN DU PETIT PARIS  
CHEMIN DU TELEGRAPHE  
CHEMIN DU VIEUX PAVE  
CHEMIN DU VIEUX VAUGRIS  
CHEMIN LANTILLON  
GERBOLLE - RN7  
IMPASSE DE CHENIER  
IMPASSE DE SAINT CHRIST  
IMPASSE DE VAUGRIS  
LE GRAND CHEMIN  
MAS ST ALBAN  
MONTEE DU GRAND PAVE  
ROUTE DU BARRAGE  
ROUTE NATIONALE 7  
SAINT CHRIST  
VAUGRIS